



**Guinel Myriam**  
*formation*



## Livret d'Accompagnement

### Des Apprenants en Situation de Handicap



## SOMMAIRE

Introduction	Page 3
1. Le dispositif d'accueil des apprenants en situation de handicap	Page 4
a. Qu'est-ce que le handicap ?	Page 4
b. Qui vous accompagne ?	Page 5
c. Comment se déroule votre formation ?	Page 5
2. Formations et handicap	Page 6
3. Contact utiles	Page 6/7
4. Annexes	Page 8

## INTRODUCTION

GUINEL Myriam FORMATION, et l'ensemble de ses formateurs s'inscrivent dans la démarche de prise en compte du handicap sous toutes ses formes, adhèrent à la politique d'égalité des chances et s'engagent à mettre tout en oeuvre pour recevoir, accompagner et adapter les personnes en situation de handicap (PSH) dans leurs parcours de formation.

Tous les apprenants en situation de handicap temporaire ou permanent, ou qui souffrent d'un trouble de santé invalidant, sont accompagnés tout au long de leur formation. GUINEL Myriam FORMATION s'engage ainsi, pour tout étudiant présentant une situation de handicap à :

- Prendre en compte ses besoins ;
- Etudier des aménagements spécifiques pour son accompagnement tout au long de sa formation ;
- Faire le lien entre les différents services de l'organisme de formation
- L'accompagner dans ses démarches.

GUINEL Myriam FORMATION se donne ainsi pour mission de déployer les moyens humains, matériels et techniques dont il dispose pour favoriser l'accueil et l'accompagnement des apprenants en situation de handicap. Toutefois, la réussite de l'apprenant reste de sa responsabilité et GUINEL Myriam FORMATION ne peut être porté pour responsable dans le cas où l'apprenant ne déploierait pas les moyens nécessaires à l'obtention de sa certification.

Vous retrouverez dans ce Livret d'accueil les informations essentielles sur l'accessibilité de nos formations, le dispositif d'accompagnement déployé pour les apprenants en situation de handicap, de même que les aménagements mis en place.

Nos formations se déroulent en présentiel , nous ferons toujours tout notre possible pour adapter et vous accompagner dans votre apprentissage. Enfin, vous trouverez dans ce livret les contacts utiles pour vous aider dans vos démarches tout au long de votre formation.

## 1 - LE DISPOSITIF D'ACCUEIL DES APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP

### a. Qu'est-ce que le handicap ?

Est considéré comme un handicap :

- La limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie par une personne en raison d'une altération, d'une fonction ou d'un trouble de santé invalidant ;
- Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ;
- L'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales, ou sensorielles. Cela se traduit la plupart du temps par des difficultés de déplacement, d'expression ou de compréhension chez la personne atteinte.

Afin de bénéficier du dispositif d'accompagnement et des aménagements spécifiques, nous vous invitons à vous munir d'un document officiel attestant de votre situation de handicap.

### b. Qui vous accompagne ?

Vous disposez au sein de *GUINEL Myriam FORMATION* d'un Référent Handicap.

Sa mission est de veiller à la prise en compte de l'accueil des apprenants en situation de handicap par l'ensemble des acteurs du centre de formation : référent communication, référent pédagogique, référent administratif et financier, et formateurs référents. Votre référent handicap veille à votre accompagnement dans un souci d'équité.

Votre référent Handicap vous accompagne dans vos démarches et fait en sorte que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles, sur le principe de l'équité.

Il est votre interlocuteur privilégié avec ses équipes pédagogiques pour la prise en compte de votre situation de handicap tout au long de votre formation.

### **c. Comment se déroule votre formation ?**

Un accompagnement en 3 étapes :

- **Quand parler de votre handicap ?**

A tout instant, vous pouvez faire part de votre handicap et ce, dès votre candidature au sein de notre centre de formation. Il vous suffit d'indiquer sur votre feuille de renseignement que vous êtes en situation de handicap. Le Responsable référent pédagogique qui recevra votre dossier, en informera le référent handicap.

Dès l'instant que votre référent handicap est informé de votre situation, il peut convenir d'un rendez-vous avec vous afin de mettre en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre formation.

Pour que ces aménagements soient mis en place, il vous sera demandé de fournir l'attestation de reconnaissance de votre situation de handicap ou tout autre document attestant de votre situation.

- **Comment est adaptée votre formation ?**

Au cours de l'entretien que vous aurez avec le référent handicap, celui-ci déterminera avec vous les aménagements dont vous aurez besoin. En fonction de votre situation, ces aménagements peuvent varier. A titre d'exemples, citons l'augmentation du temps d'assimilation entre deux modules, la mise en place d'une augmentation de temps, l'adaptation d'accessibilité des salles de cours ou de participations à des ateliers pratiques...etc.

- **Comment est organisé le suivi de votre formation ?**

Tout au long de votre formation, votre référent handicap reste à votre écoute.

Avec le référent pédagogique, il suit votre évolution et assure une liaison entre vos formateurs et les différents services administratifs.

Le référent handicap s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.

Votre formateur (trice) référent(e) a également pour mission d'accompagner l'ensemble des apprenants dans le suivi de leur formation et se tient, à ce titre, à votre disposition.

## 2. FORMATION ET HANDICAP

Pour tout apprenant en situation de handicap, inscrit en formation, **GUINEL Myriam FORMATION** met en place un accompagnement spécifique tout au long de la formation des apprenants :

- Information sur les formations proposées : aide à la définition de votre projet professionnel et préparation à l'apprentissage (conditions d'accueil en relation avec votre situation de handicap) ;
- Échanges avec le formateur référent et les personnes impliquées tout au long du parcours ;
- Parcours de formation adapté et contractualisé : prise en compte de votre situation individuelle, adaptation de votre parcours en modules présentiels en fonction de vos besoins ;
- Suivi du parcours et des ajustements en fonction de l'évolution des besoins en concertation avec votre formateur référent.

## 3. CONTACTS UTILES

### Gérante et formatrice :

Myriam GUINEL

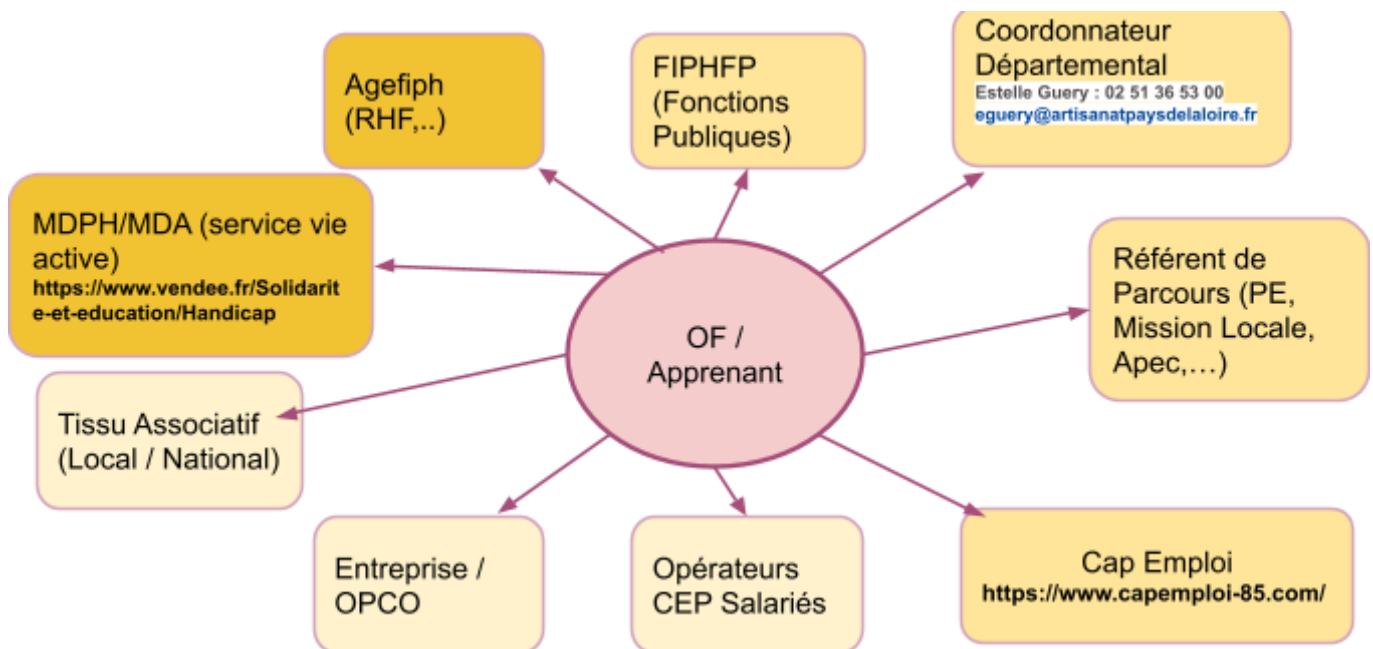
email : [mg.mytzie@orange.fr](mailto:mg.mytzie@orange.fr)

06.87.98.54.70

- référent Pays de Loire : Damien GOUGEON 02 40 44 30 68  
email : [rhf-pays-de-la-loire@agefiph.asso.fr](mailto:rhf-pays-de-la-loire@agefiph.asso.fr)



## L'environnement professionnel et le réseau



Coordinateur Vendée : Estelle Guery : 02 51 36 53 00  
[eguery@artisanatpaysdelaloire.fr](mailto:eguery@artisanatpaysdelaloire.fr)

MDPH vendée : <https://www.vendee.fr/Solidarite-et-education/Handicap>

Cap emploi : <https://www.capemploi-85.com/>

FIPHFP : Contact : **Sandrine FLAMANT**  
[sandrine.flamant@cdg85.fr](mailto:sandrine.flamant@cdg85.fr)

## 4. ANNEXES

- Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (modifications des dispositions du code de l'éducation introduites par la loi)
- Décret n° 2005-1587 du 19 décembre 2005 relatif à la maison départementale des personnes handicapées et modifiant le code de l'action sociale et des familles
- Décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap